



**COALITION PARLEMENTAIRE  
POUR L'ÉNERGIE HYDROLIENNE**

---

**Monsieur Michel BARNIER**  
Premier ministre

Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 28 octobre 2024

Monsieur le Premier ministre,

Nous nous permettons, par la présente, de solliciter votre attention concernant le développement de la filière hydrolienne française.

À l'occasion des Assises de l'économie de la mer 2023, monsieur le président de la République Emmanuel Macron évoquait le lancement rapide, au cap de la Hague, d'un « *projet pilote pour repartir sur la bataille de l'hydrolien* », « *avec un soutien inédit de l'État de 65 millions d'euros* »<sup>1</sup>.

Plusieurs mois auparavant, en juillet 2023, Madame Agnès Pannier-Runacher, alors ministre de la Transition énergétique, avait déjà affirmé que l'État allait soutenir ce même projet de ferme pilote dans le cadre du plan d'investissement d'avenir *France 2030*<sup>2</sup>.

Ces différentes annonces constituaient un signal fort envoyé par le pouvoir exécutif français en faveur du développement d'une filière commerciale et industrielle de l'énergie hydrolienne en France.

Cette volonté était d'ailleurs partagée par nombre de député.es, de tous bords confondus, lors de la précédente législature. En témoigne notamment l'adoption à la quasi-unanimité de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen d'une proposition de loi visant à instaurer de nouveaux objectifs de programmation énergétique, d'un amendement visant à fixer un objectif de développement de la production d'électricité hydrolienne en France<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/11/28/18eme-edition-des-assises-de-leconomie-de-la-mer>

<sup>2</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/france-2030-agnes-pannier-runacher-annonce-soutien-filiere-francaise-lhydrolien-travers>

<sup>3</sup> <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/2228/CIION-ECO/CE26.pdf>

Au regard des différents scénarios développés par les spécialistes du secteur énergétique (RTE ou Ademe pour ne citer qu'eux), lesquels indiquent que notre consommation d'électricité est irrémédiablement amenée à s'accroître dans les années à venir, et de l'indispensable lutte contre le dérèglement climatique, aucune technologie ne doit être écartée. Il en est ainsi de l'énergie hydrolienne, dont la prédictibilité et le potentiel sont aujourd'hui non négligeables.

Son développement apparaît, par ailleurs, tout à fait opportun dans le cadre de la participation de la France à la stratégie offshore de la Commission européenne, laquelle fixe l'objectif de 40GW de capacité d'énergies océaniques (hors éolien en mer) dans l'Union européenne d'ici à 2050<sup>4</sup>.

Ce concours de la France passera, en premier lieu, par lancement du projet Flowatt de ferme hydrolienne dans le Raz Blanchard (7 hydroliennes pour 17MW d'électricité), qui a reçu son autorisation préfectorale en 2023 et a été jugé par la Banque Européenne d'Investissement « *suffisamment mature sur le plan technologique et financier* » pour figurer parmi les vingt « champions bleus »<sup>5</sup> européens.

Il passera, ensuite, par le développement dans un futur plus ou moins proche d'autres projets tels que le NH1 de Normandie Hydroliennes ou ceux à naître au large de la Bretagne, emmenés notamment par l'entreprise quimpéroise Sabella. À ce titre, lors du dernier salon des énergies de la mer, Seanergy, qui s'est déroulé à Nantes le 26 juin dernier, une étude<sup>6</sup> sur le potentiel hydrolien de la Bretagne a identifié trois sites particulièrement propices à l'installation d'hydroliennes : l'ouest d'Ouessant, le Fromveur, et le Raz de Sein.

Aujourd'hui, le message des industriels du secteur est sans équivoque : ils sont prêts et attendent des objectifs clairs, ainsi que des appels d'offres dans la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour avancer en toute sérénité dans la conclusion de cette nouvelle odyssee qu'ils attendent mener.

La filière hydrolienne dont nous nous faisons les défenseurs à travers ce courrier représente une formidable opportunité industrielle que nous ne pouvons nier, créatrice d'emplois qualifiés, qui participerait à notre souveraineté énergétique tout en nous émancipant du tout nucléaire, et qui offrirait, à terme, la possibilité d'exporter l'énergie produite.

Il nous faut en finir avec les tergiversations et agir avec détermination pour entériner l'épanouissement de la filière. À cet égard, nous accueillons avec inquiétudes l'amendement<sup>7</sup> gouvernemental adopté au Sénat à l'occasion de l'examen de la proposition de la loi portant programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie, lequel a repoussé les objectifs chiffrés pour le secteur.

En effet, sans objectifs définis, la filière manquera de prévisibilité et ne sera malheureusement pas en mesure d'attirer les investisseurs essentiels à son essor. Il est du devoir de l'État de lui en garantir les moyens et cela passera par des objectifs clairs et ambitieux définis dans la PPE et par le déblocage des 65M d'euros garantis dans le cadre de *France 2030*.

---

<sup>4</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A52020DC0741>

<sup>5</sup> [https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/news/eu-blue-champions-unveiled-20-companies-will-receive-advisory-support-grow-their-business-2024-05-13\\_en](https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/news/eu-blue-champions-unveiled-20-companies-will-receive-advisory-support-grow-their-business-2024-05-13_en)

<sup>6</sup> <https://www.ouest-france.fr/bretagne/une-etude-identifie-trois-sites-favorables-au-developpement-de-lhydrolien-en-bretagne-739c3182-33e0-11ef-8462-4d5d263c07bc>

<sup>7</sup> [https://www.senat.fr/amendements/2023-2024/643/Amdt\\_152.html](https://www.senat.fr/amendements/2023-2024/643/Amdt_152.html)

Pour toutes ces raisons, nous vous sollicitons afin d'obtenir des assurances de votre part quant à la place de la filière hydrolienne dans le mix énergétique français.

Veillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre considération républicaine.

**Anna PIC** – Députée de la 4<sup>e</sup> circonscription de la Manche



**Sébastien FAGNEN** – Sénateur de la Manche



**Philippe GOSSELIN** – Député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Manche



**Nadège HAVET** – Sénatrice du Finistère



**Didier LE GAC** – Député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Finistère



**Jimmy PAHUN** – Député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Morbihan



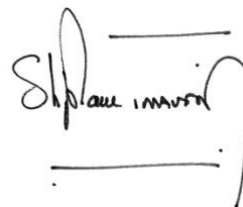
**Bertrand SORRE** – Député de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Manche



**Mélanie THOMIN** – Députée de la 6<sup>e</sup> circonscription du Finistère



**Stéphane TRAVERT** – Député de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Manche



**Simon UZENAT** – Sénateur du Morbihan



**Simon UZENAT**  
Sénateur du Morbihan

Copies :

- **Antoine ARMAND** – Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
- **Agnès PANNIER-RUNACHER** – Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques